



Bulletin municipal – Novembre 2021

Des nouvelles de votre municipalité

Élection générale municipale

La Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac avait 494 électeurs inscrits sur sa liste électorale cette année et de ce nombre, 329 votes valides ont été dénombrés. Le taux de participation fut de 66.6%. Les électeurs ont élu le dimanche 7 novembre dernier, le maire M. André Ibghy et la conseillère au poste numéro 4, Mme Julia Bourke.

Votre conseil municipal des quatre prochaines années sera composé de :

M. **André Ibghy**, maire, élu au scrutin du 7 novembre 2021
Mme **Julia-Ann Wilkins**, conseillère siège no. 1, élue par acclamation
M. **David Lisbona**, conseiller siège no. 2, élu par acclamation
Mme **Gabriela Opas**, conseiller siège no. 3, élue par acclamation
Mme **Julia Bourke**, conseiller siège no. 4, élue au scrutin du 7 novembre 2021
M. **Maxime Arcand**, conseiller siège no. 5, élu par acclamation
M. **Jean-Pierre Charette**, conseiller siège no. 6, élu par acclamation

Le nombre d'élues féminines est passé d'une femme à trois femmes pour le présent conseil! De plus, le conseil est bien diversifié, notamment par une belle représentativité des 55 ans et moins.

Pour toutes les statistiques des résultats d'élection, vous pouvez vous référer au site Web suivant :

<https://donnees.electionsmunicipales.quebec/resultats.html?v=78042>

Bilan des réalisations de l'année 2021

Encore plusieurs subventions confirmées en 2021

- **Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération et redressement**
(635 019\$ pour les travaux de réfection 2021)

Réalisations à travers ce programme

(certains travaux sont subventionnés à 50% tandis que d'autres à 75%)

- Remplacement de certaines sections de chaussée sur le chemin Lac-de-la-Grise et reprofilage des fossés
- Remplacement de chaussée sur tout le chemin Lac-Azur et reprofilage des fossés
- Réfection et rechargement granulaire sur l'ensemble du chemin Vallée-du-Manitou
- Remplacement de plusieurs ponceaux sur le territoire

- **Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particulier par circonscription électorale**
(15 000\$ pour les travaux de réfection 2021)

Réalisations à travers ce programme

Ce programme permet le remboursement jusqu'à concurrence de 60% des frais pour les travaux d'abattage d'arbres dans l'emprise publique qui a eu lieu au printemps 2021, ce qui assure une meilleure sécurité publique.

- **Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien**

(4 166\$ pour les travaux d'entretien pour notre réseau routier en 2021)

- **Programme de contribution pour la sécurité nautique par Transport Canada**

Ce programme qui a permis plusieurs actions l'an dernier, notamment l'acquisition d'une embarcation nautique, la mise en place d'une patrouille nautique, l'impression de dépliants nautique, la conception d'un code nautique, la production d'enseignes, etc. et s'est poursuivi cette année par la prise en charge des frais reliés à la patrouille nautique et l'impression de dépliants nautiques.

Cette aide financière nous est octroyée jusqu'en 2022 inclusivement.

- **Programme d'emploi d'été Canada**

(Subvention de près de 5 500\$ pour 2 étudiants, soit le préposé à la Station de lavage et à la voirie)

Ce programme permet d'amoindrir les frais à payer pour les étudiants et ainsi pouvoir les payer à un taux plus avantageux que le salaire minimum.

Donc, dans l'ensemble **c'est près de 700 000 \$ qui ont été confirmés à la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac en 2021** comme revenus additionnels dans le cadre de subventions qui ont pu nous permettre de prioriser certains projets sans hausse de taxation!

Ouverture d'une station de lavage

On se rappelle que les principaux objectifs de la station de lavage sont de préserver la qualité de l'environnement des milieux aquatiques et des berges et ainsi prévenir l'introduction des espèces exotiques envahissantes.

La deuxième année d'activités de la Station de lavage a été un fort succès et tout autant apprécié de tous! C'est près de 600 vignettes qui ont été émises en 2021 comparativement à 327 vignettes émises en 2020. Par contre, de ce décompte, il y a 363 vignettes émises pour des embarcations non motorisées, notamment des kayaks de non-résidents qui ont dû faire laver leur embarcation et déboursier pour accéder au débarcadère. Bien entendu, il y a eu beaucoup plus de lavages puisque chaque vignette incluait un accès illimité à la station de lavage.

Mis à part des embarcations non motorisées de type kayak qui devaient obligatoirement être lavées avant chaque mise à l'eau, nous n'avons eu qu'une embarcation motorisée mise à l'eau par un non-résident qui a payé les frais de 250\$.

De façon à nous assurer de la satisfaction de tous, l'équipe administrative a acheminé au printemps une communication à tous les citoyens ayant déjà enregistré une embarcation l'année précédente de sorte qu'ils puissent être bien informés des normes à respecter avant chaque mise à l'eau.

De plus, une communication a été acheminée à tous les concessionnaires connus du secteur pour les sensibiliser à l'obligation de laver chaque embarcation et remorque.

Merci pour votre collaboration à prioriser la santé des plans d'eau sur le territoire!

Conformité des bandes riveraines

Voici l'énergie déployée dont l'objectif ultime était la conformité de toutes les bandes riveraines :

- 77 inspections et inventaire de toutes les bandes riveraines non conformes de tous les plans d'eau avec photos pour chaque dossier d'inspection
- Lettre sensibilisatrice personnalisée incluant des photos et un dépliant transmis à tous les citoyens ayant une bande riveraine non conforme
- Lettre sensibilisatrice personnalisée incluant le dépliant et règlement transmis à tous les jardiniers / paysagistes du secteur (ou œuvrant dans le secteur) pour les sensibiliser au règlement en vigueur
- Possibilité de rendez-vous avec l'inspecteur adjoint sur le terrain, dont plusieurs se sont prévalus

Jusqu'à ce jour, nous avons pu compter sur une excellente collaboration des citoyens et vous en remercions grandement. Comme vous savez sûrement, une bande riveraine bien aménagée a des impacts très positifs pour un plan d'eau et représente les poumons filtrants de celui-ci, tandis qu'une bande riveraine non conforme représente des risques importants.

Une nouvelle inspection est prévue au début de l'été 2022 et les citoyens qui ne se seront pas conformés sont susceptibles de recevoir malheureusement un constat d'infraction. Bien que nous ne voulions pas délivrer de constat, l'objectif est de travailler avec vous à ce que toutes les bandes riveraines soient conforme aux normes environnementales et à notre réglementation. À noter qu'il n'y a pas de droit acquis possible pour un aménagement paysager. Les démarches pour la conformité des bandes riveraines ont été entreprises par l'équipe administrative et le conseil municipal depuis l'an 2019!

Je vous invite à visionner la page Web où vous y trouverez une panoplie d'information ainsi qu'un dépliant des plus complets :

<https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/lac-manitou-et-autres-plans-deau-environnement/>

Bien entendu, plusieurs autres réalisations ont vu le jour, toutefois pour une question de lourdeur au niveau du contenu de ce bulletin, nous nous arrêterons à ces réalisations qui démontrent une efficience importante financière, environnementale, au niveau des travaux de réfection et au niveau de la sécurité publique.

COVID-19 Administration d'une dose de rappel pour le 80 ans et plus

Le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides désire informer les citoyens qu'à compter du mardi 16 novembre 2021, les personnes âgées de 80 ans et plus vivant à leur domicile pourront prendre rendez-vous afin de recevoir une dose de rappel du vaccin contre la COVID-19. Un intervalle de six (6) mois ou plus depuis l'administration de la dernière dose est requis.

Rendez-vous en ligne à <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19> ou sur l'application mobile NotifVAX, n'hésitez pas à composer le 1 877 644-4545 pour obtenir du soutien.

Abrinord

Abrinord est l'un des 40 organismes de bassins versants officiellement reconnus par le gouvernement du Québec dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés. L'organisme est responsable de planifier et de coordonner la gestion intégrée de l'eau dans la zone qui lui est confiée. Fondé en 2003, Abrinord constitue une table de concertation et de planification dont le mandat premier consiste à élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), à le mettre à jour, ainsi qu'à en promouvoir et suivre la mise en œuvre.

Abrinord sollicite les citoyens afin de répondre à un sondage. Les informations recueillies à l'aide du sondage permettront d'émettre des recommandations pour optimiser l'adaptation de la municipalité aux risques que présentent les événements Hydro climatiques extrêmes, engendrés par les changements climatiques.

Si vous désirez participer : <https://forms.gle/jFC7iHVeqxo6uhAZA>

Vous avez jusqu'au 30 novembre pour remplir celui-ci!



Message de la Sûreté du Québec

Les Amis du Père Noël se fait une peu neuve pour son édition 2021!

Un partenariat entre la Sûreté du Québec de la MRC des Laurentides ainsi que Le Centre de pédiatrie Social des Laurentides a été créé suite à l'intégration du service de police de Mont-Tremblant. Le Centre de pédiatrie collabore à la distribution des cadeaux qui aura lieu le 11 décembre.

Afin d'y participer et de donner à un enfant, vous devez vous inscrire

- Utiliser le lien suivant pour vous inscrire sur la plateforme numérique <https://forms.gle/uLLCcbcrjg2R3BT36>
- Vous pouvez vous présenter aux deux postes de la Sûreté du Québec, soit celui de Sainte-Agathe-des-Monts ou bien celui de Mont-Tremblant pour obtenir assistance pour votre inscription
- Les donateurs sont jumelés à un enfant afin de lui offrir un cadeau personnalisé d'une valeur approximative de 40,00 \$.
- La semaine du 15 novembre, vous recevrez un courriel comportant les informations relatives à l'enfant avec lequel il aura été jumelé c'est-à-dire son sexe, son âge et les trois (3) choix de cadeaux qu'il désire le plus recevoir.
- Le présent devra être emballé dans une seule boîte (pas de sacs cadeaux) et retourné au Centre de pédiatrie sociale les 6 ou 7 décembre prochain entre 12h00 et 18h00 situé au 10, rue Saint-Antoine à Sainte-Agathe-des-Monts.

Vaccination contre la grippe (influenza) 2021

La vaccination contre la grippe est actuellement ouverte.

La Direction de la santé publique des Laurentides et la Direction de la vaccination contre la COVID-19 du Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) des Laurentides tiennent à informer la population que la campagne contre la grippe a débuté le 1^{er} novembre 2021 dans la région des Laurentides.

La vaccination est la meilleure protection contre les complications de la grippe selon les experts. La grippe peut fragiliser et provoquer des conséquences graves chez les personnes à risque élevé d'hospitalisation. À la lumière des recommandations des experts de l'Institut national de la santé publique du Québec, la vaccination est fortement recommandée et offerte **gratuitement** aux personnes qui ont plus de risques de présenter des complications.

Cette année, en raison de la COVID-19, certaines mesures doivent être prises pour assurer la santé et la sécurité de la population. Les clientèles ciblées par la vaccination contre la grippe doivent obligatoirement prendre rendez-vous en ligne via le site www.clicsante.ca ou encore par téléphone au 1 888 664-2555.



Gestion des matières résiduelles – Disposition de vos bacs!

Quand dois-je mettre mes bacs au chemin?

Afin d'éviter tout bris de vos bacs, spécialement durant la saison froide, il est important que ceux-ci soient placés au plus tôt, la veille de la collecte et retirés dès que possible, suivant la collecte. Avec la machinerie lourde qui déneige les chemins, les bacs peuvent être endommagés ou ensevelis. La Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac n'est pas responsable des dommages causés par les camions de déneigement.

Comment dois-je orienter mes bacs lors de la collecte?

Les bacs doivent être localisés en bordure de la rue, les poignées face à la maison, afin que rien ne nuise à la collecte, le plus près possible de la ligne extérieure de la route, à une distance maximale d'un mètre. Un espace minimum de soixante (60) centimètres est requis entre chacun des bacs afin d'assurer l'accès.

Vous quittez pour la saison froide?

Assurez-vous de ranger vos bacs dans un endroit où ceux-ci n'indiquent pas que la résidence est inhabitée, pour des voleurs potentiels.



Réouverture de l'écocentre régional!

L'écocentre régional situé au 1710, rue Principale Est, à Sainte-Agathe-des-Monts est de nouveau rouvert suite aux travaux d'agrandissement! Les installations étaient fermées depuis le 22 mars 2021 afin de permettre des travaux majeurs d'agrandissement et d'optimisation.

Rappel des améliorations apportées

Les travaux réalisés permettront l'élargissement des champs d'opérations entre autres par l'augmentation du volume des matières récupérées et par l'amélioration de leur taux de valorisation tout en favorisant de façon hiérarchique le réemploi, le recyclage et la valorisation. L'écocentre triple donc sa superficie permettant l'ajout de 20 nouvelles aires de dépôt et la construction d'un nouveau bâtiment pour le réemploi. Il y aura également une nette amélioration au niveau de la gestion de certaines matières comme les résidus de bois. Le tout en assurant une circulation et des opérations efficaces et sécuritaires pour les usagers et les travaux publics. Ainsi, l'accessibilité se verra également améliorée grâce à la fluidité des déplacements.

Le réseau d'écocentres de la MRC des Laurentides est **LE** moyen d'atteindre les objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles visant à éliminer le résidu ultime. Ce service d'une grande importance contribue non seulement à la protection de l'environnement, mais également à l'économie verte de toute la région!



Message de la MRC des Laurentides

La MRC des Laurentides désire mettre en garde les citoyens contre les arnaqueurs qui cherchent à entrer dans les résidences.

Des fraudeurs se font actuellement passer pour des inspecteurs de la MRC des Laurentides dans le but de pénétrer à l'intérieur des résidences sous prétexte de procéder à une visite d'inspection résidentielle pour des fins d'évaluation foncière.

Il est important de savoir que durant la pandémie, les inspecteurs en évaluation foncière de la MRC des Laurentides ne procèdent pas à des visites intérieures des résidences. Une communication publique sera faite lors de la reprise de celles-ci.

Lors de la prise de RV, un numéro d'identification spécifique est donné au citoyen, veuillez utiliser ce numéro en cas de vérification auprès du service d'évaluation foncière de la MRC des Laurentides. 819 425-5555 poste 1023

Tous les inspecteurs sont dûment identifiés lors des visites extérieures, il est également possible de vérifier facilement l'identité de l'inspecteur sur le site web de la MRC des Laurentides dans la section, nous joindre, puisque leur photo est publiée.

<https://mrclaurentides.qc.ca/nous-joindre/>

Dépôt d'un nouveau rôle triennal 2022-2024

Un nouveau rôle triennal a été déposé à la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, devant être en vigueur pour les exercices financiers 2022-2023-2024.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée **au plus tard le 30 avril 2022**;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
601, chemin de la Gare
Ivry-sur-le-Lac (Québec) J8C 2Z8

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 313-2015 de la MRC des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez visiter : <https://mrclaurentides.qc.ca/evaluation-fonciere/>



Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur bulletin, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

En signant le présent bulletin décrivant les récents développements au sein de notre municipalité, je salue les efforts du maire sortant et de son équipe pour de telles réalisations.

J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs d'entre vous durant la campagne électorale, et compte bien communiquer avec vous tous au cours des prochains mois d'autres nouvelles et réalisations dans le but de l'amélioration de nos vies à Ivry-Sur-Le-Lac. Merci pour votre soutien et pour votre confiance.



Le maire,

André Ibghy

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

info@ivry-sur-le-lac.qc.ca